

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-062

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13688 Situation : Cimetière BILLY

Division : 6 / Carré : G / Allée : 2 - Empl : 17

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur GIRARD Didier, Michel domicilié 2, allée des enfants de Soissons Appartement n° 5 28250 Senonches (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n°10096 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 01 mars 2014 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **29 février 2064 pour une durée de cinquante ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/37 du 09 avril 2026.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

*19/5/2026*Pour le Maire,
Le conseiller municipal,
Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le